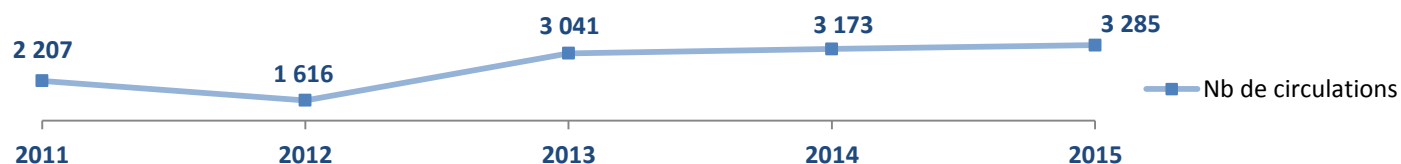




Synthèse de l'activité 2015 du département Diffusion

ADRC	2013	Evolution 13/14	2014	Evolution 14/15	2015
Total des circulations	3 041 sur 208 films	+ 4,3 %	3 173 sur 194 films	+ 3,5 %	3 285 sur 230 films

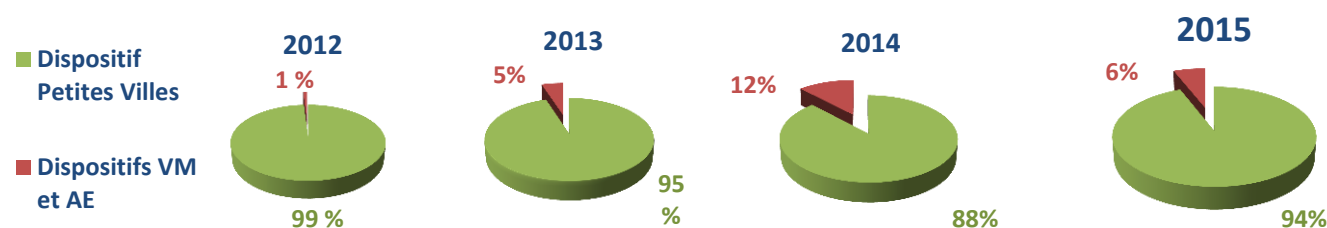
Avec 3 285 circulations en 2015, l'activité a progressé de 3,5 % par rapport à 2014, et de 8,0 % par rapport à 2013.



Pour la troisième année consécutive, les interventions de l'ADRC ont dépassé les 3 000 circulations, 2015 établissant la plus forte activité de l'Agence sur l'accès aux films depuis sa création.

Rappel : c'est à partir de l'année 2013 que l'ADRC est intervenue pleinement sur support numérique.

Répartition par dispositifs d'intervention ADRC 2012 à 2015



Circulations ADRC	2013	2014	2015
Petites Villes	2 878 sur 208 films	2 811 sur 194 films	3 084 sur 230 films
Villes Moyennes et Art et Essai	163 sur 11 films	362 sur 23 films	201 sur 11 films

La progression des interventions de 2014 à 2015 est constituée par la hausse (+ 10 %) des circulations du dispositif Petites Villes.

Les circulations destinées aux Villes Moyennes et au dispositif Art et Essai se sont rétractées après la forte progression de 2014, du fait d'une moindre demande des distributeurs concernés.

Interventions sur plus de films en 2015

Le nombre de films ayant bénéficié de l'action de l'Agence est en forte progression : + 19 % par rapport à 2014. Ces films relèvent à 90 % de diffusions réduites et moyennes. Près de la moitié des circulations est issue de films tirés entre 80 et 199 copies en Sortie Nationale.

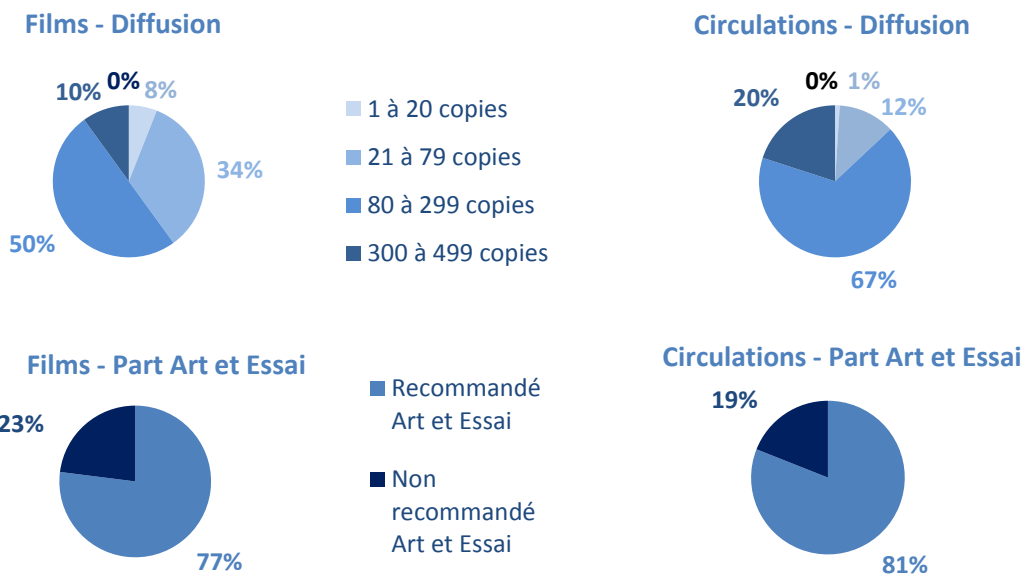
Les nationalités représentées établissent un record : 40 pays différents ont été concernés dont 22 ne ressortissant pas d'Europe ou des Etats-Unis (Japon, Israël, Iran, Chine, Guatemala, Uruguay, Cambodge, Ethiopie, etc. pour un total de 21 % des films traités en 2015).

Localités desservies et contributions numériques attribuées

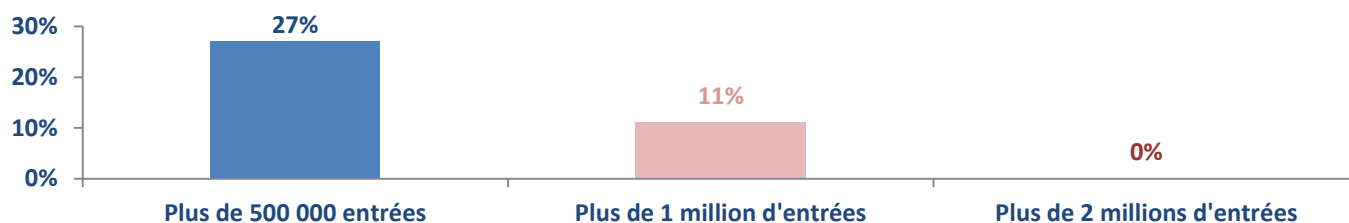
En 2015, plus de 2 000 localités différentes ont été desservies par l'ADRC, dont environ 800 points estimés de circuits itinérants et 1 271 salles fixes, soit 78 % des communes équipées d'une salle de cinéma.

6 288 parts de contributions numériques ont été attribuées à 931 établissements, soit un total de 1 048 contributions.

Interventions 2015 : Ampleur de diffusion des films – Part des films recommandés Art et Essai

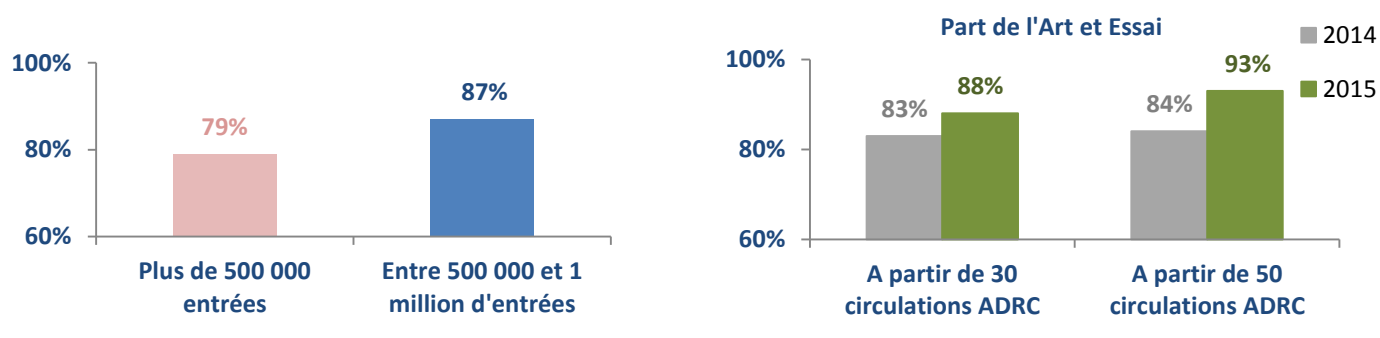


Interventions 2015 : Part globale des films porteurs



Lecture : Parmi les films à plus de 1 millions d'entrées France en 2015, 11 % ont bénéficié de circulations ADRC (22 % en 2013 et 9 % en 2014).

Part des films porteurs recommandés Art et Essai



Lecture : Parmi les films Art et Essai ayant réalisé entre 500 000 et 1 million d'entrées France, 87 % ont bénéficié de circulations ADRC. 93 % des films ayant bénéficié de plus de 50 circulations ADRC étaient recommandés Art et Essai, contre 84 % en 2014.

L'enjeu décisif des films porteurs Art et Essai

La progression globale des interventions ADRC en 2015 s'accompagne d'une **forte proportion de circulations de films recommandés Art et Essai, soit 81 % des circulations mises en place.**

Mais l'année 2015 a hélas confirmé le recul global des résultats réalisés par les films recommandés AE l'année précédente, et notamment au niveau des films porteurs. L'intervention ADRC sur ces films est, dans ce contexte, d'autant plus déterminante pour la vitalité économique de toutes les salles indépendantes.

Le poids de l'Art et Essai dans les interventions 2015



Lecture : les interventions ADRC représentent 14,8 % du total des copies distributeurs mises en place en Sortie Nationale en ce qui concerne les films recommandés Art et Essai.

L'écart du poids d'intervention entre films recommandés ou non – près de 10 points – manifeste **l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.**

Les films de la diversité sont également ceux qui profitent le plus d'une exposition dans la durée. En effet, les films Art et Essai bénéficient de circulations nettement plus étendues (5,4 semaines d'exposition contre 5,1 pour les films non recommandés). L'exploitant a ainsi la possibilité de préparer et gérer un travail plus exigeant sur les films concernés, tandis que l'ADRC participe à une meilleure irrigation du territoire avec une diversité de films, alors que l'on constate avec le numérique une durée d'exploitation générale sensiblement raccourcie.

Le financement des contributions numériques en 2015

À notre AG 2014, nous avons débattu avec les adhérents des solutions permettant d'assumer financièrement la progression des demandes d'accès des salles, alors que le CNC ne pouvait garantir une augmentation de sa dotation. **La solution conçue par l'Agence – de « reprise continue » de circulations par les distributeurs dès lors qu'ils connaissent des arrêts sans continuation sur leurs films – a permis à l'ADRC de répondre pleinement aux demandes des salles** pour 2014 et 2015, dans un contexte de concentration et de tensions concurrentielles accrues.

Contributions Numériques ADRC en 2015

	2015 (vs 2014)
Circulations génératrices de CN	2 725 (- 5 %)
Contributions Numériques	1 048 (- 35 %)

La solution de « reprise continue » a donc permis de **préserver la mission fondamentale de l'ADRC sur l'accès aux films** en répondant, jusqu'à la fin de l'année 2015, aux besoins accrus des salles (931 établissements attributaires de CN ADRC). Elle permet de réduire les contributions numériques tout en répondant favorablement aux demandes d'accès aux films.

Les contributions numériques attribuées ont ainsi baissé de 35 % en 2015, suivant la tendance initiée en 2014 (- 29 % par rapport à 2013).

De fin 2012 à fin 2015, ce sont 5 219 CN ADRC qui ont été attribuées aux salles, soit 2,401 M€.

Evolution des subventions et des circulations pour l'accès aux films

	2011 (argenti.)	2012 (3 mois num.)	2013 (num.)	2014 (num.)	2015 (num.)
Circulations	2 207 (+25%)	1 616 (-27%)	3 041 (+88%)	3 173 (+4,3%)	3 285 (+3,5%)
Subventions accès	2,439 M€ (+10%)	2,351 M€ (-4%)	1,270 M€ (-46%)	1,047 M€ (-18%)	0,909 M€ (-13%)

En 2015, la subvention du CNC pour l'accès ADRC aux films a pu être diminuée de 13 % par rapport à 2014, en raison de la solution trouvée par l'Agence, présentée auparavant, de « reprise continue » avec les distributeurs. Grâce à ce fonctionnement, l'Agence a pu répondre pleinement à une nouvelle progression (+ 3,5 %) des demandes des salles. Ainsi, de 2011 (tirages uniquement argentiques) à 2015, alors que la subvention d'accès aux films a diminué de 63 % (- 1,530 M€), les circulations ADRC ont progressé de 49 %.

Régulation et ADRC

Concentration de la diffusion des films

Afin d'établir la cohérence de ses interventions, l'ADRC évalue en permanence la concentration de diffusion des films au niveau des villes et sites clés, c'est-à-dire des 130 à 200 sites les plus importants dont la programmation s'impose aux distributeurs.

Ainsi, pour plus de 90 % des films diffusés en 2015 et sortis sur moins de 500 salles en Sortie Nationale : de **10 à 15 % environ de toutes les localités équipées en régions hors IdF** peuvent concentrer de **65 % à près de 90 % en moyenne** de ces diffusions.

Concentration de la programmation

Pour mieux évaluer les difficultés récurrentes d'accès aux films de la grande majorité des salles actives en France, l'ADRC a complété en 2015 ses observations à cet égard par l'étude de la concentration de programmation au niveau des circuits nationaux dominants.

Dans plus de 60 % des principales villes clés hors IdF, les taux de concentration de programmation dépassent les 70 %, dans 46 % ils dépassent les 80 %, dans 28 % les 85 %, et même dans 13 % de ces villes, les 90 % de concentration sont dépassés.

Dès lors, dans ces conditions de concentration de programmation du « marché directeur », comment les distributeurs non-intégrés ou non-dominants peuvent-ils continuer à exercer librement une des fonctions fondamentales de leur métier : le choix des salles en fonction de l'intérêt du film, de sa spécificité, et non en fonction du poids économique des programmeurs dominants de salles ?

Et, de l'autre côté, comment l'ensemble des salles, indépendantes des circuits dominants, peuvent-elles accéder aux films qu'elles souhaitent légitimement proposer à leurs publics ?

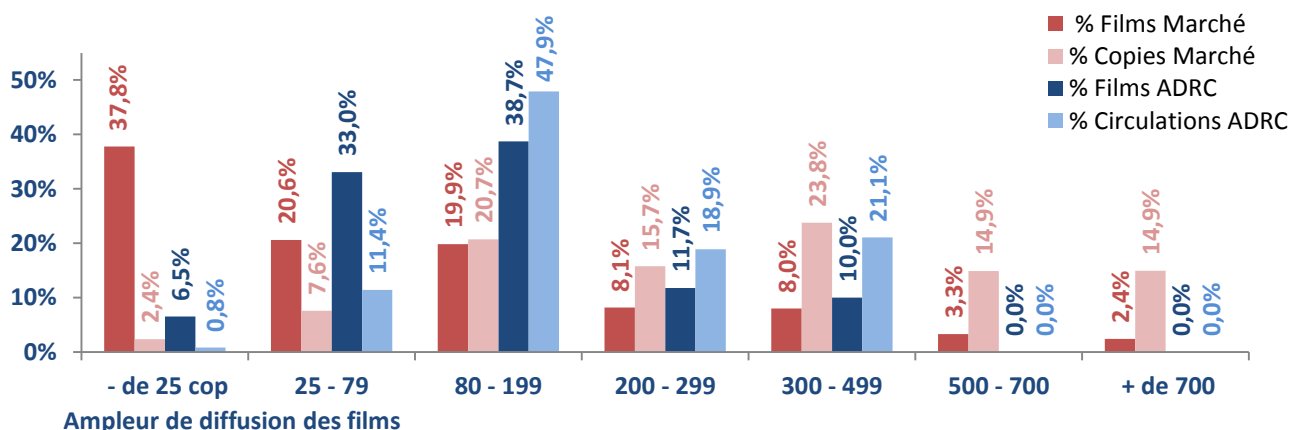
L'action correctrice de l'ADRC

Le graphique manifeste clairement que l'essentiel des interventions de l'ADRC concerne **les films diffusés entre 25 et 299 établissements en S.N.** (82,8 % des films et 78,2 % des circulations), et dans une moindre mesure ceux diffusés entre 300 et 499 établissements et, de l'autre côté du spectre, ceux de moins de 25 salles.

Les films diffusés avec moins de 25 « copies » sont les plus nombreux – 37,8 % en 2015 – mais également les moins demandés par l'ensemble des salles. Mais pour les films diffusés entre 25 et 199 copies, la part d'intervention en films de l'ADRC est de 71,7 % contre 40,5 % des films pour le marché.

Il s'agit là du cœur de l'action correctrice de l'ADRC.

Diffusion des films en 2015 et interventions ADRC



Lecture : 19,9 % des films sont sortis en 2015 dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 38,7 % des interventions de l'ADRC en films ont porté sur cette tranche de diffusion ; 20,7 % des copies distributeurs concernaient ces films, contre 47,9 % des circulations ADRC.